

Montréal le 1^{er} février 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : **Distributeur et intervenants**

Objet: **Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2019-2020
Dossier R-4057-2018**

À la suite des réponses fournies par le Distributeur à sa demande de renseignements (DDR) n^o 6 et à la transmission de sa DDR n^o 8, la Régie de l'énergie (la Régie) souhaite préciser que la séance de travail qui se tiendra dans la Salle Riopelle **à compter de 9h le 5 février 2019** ne portera que sur les réponses fournies par le Distributeur à la DDR 6 et à la DDR 8, incluant le scénario additionnel demandé dans la lettre de la Régie du 21 décembre 2018, afin d'obtenir, s'il y a lieu, des explications de ce dernier sur ces réponses.

Ainsi, aucun autre scénario que ceux envisagés dans les réponses à ces DDR et dans la lettre du 21 décembre 2018 ne sera discuté.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd